STATE OF LOUISIANA.

Thirteenth Legislature—First Session.

HOUSE OF REPRESENTATIVES.

Wednesday, March 8th 1837.

The House met agreeably to adjournment.

By a message from the Senate by Mr. Davis their Secretary, the House is informed of their concurrence in the amendments of the House to the bill entitled "An act to create three additional elective precints in the parish of St. Landry" and also in the amendments of the House to the amendments of the Senate to the bill entitled: An act to authorize the Governor of the State to negociate a loan for the sum and purpose therein set forth and for other other purposes."

On motion of Mr. Grymes, ordered that the clerk of the House do inform the Senate that the House have concurred with amendments in the bill entitled: "An act to expedite the construction of the New-Orleans and Nashville Railroad" and request their concurrence in said amendments.

The House took up the amendments of the Senate to the bill entitled:

An act to amend an act entitled "an act to incorporate a company to construct a road between New Orleans and the English turn on the right side of the Mississippi, approved 11th March 1837."

The House having concurred in some of the amendments and rejected others,

The clerk was directed to inform the Senate thereof and request their concurrence in the amendments of the House to the amendments of the Senate to the aforesaid bill.

The House took up the amendments of the senate to the bill entitled:

"An act to amend an act entitled an act relalative to the voluntary surrender of property and the mode of proceeding as well for the protection as the disposal of debtors' estates and for other purposes, approved February 20th 1837."

The several amendments having been concurred in.

On motion, the clerk was directed to inform the Senate thereof.

By a message from the Senate, the House is informed that the Senate have concurred in the bill entitled:

"An act to provide permanently for the support of the Charity Hospital" and also of their concurrence in the amendments of the House to the amendments of the Senate in the bill entitled:

"An act supplementary to an act entitled an act to incorporate subscribers to the St. Charles Theatre, Arcade and Arcade Baths Company and New Orleans Theatre Company, approved March 14th 1836."

By the same message the House is also informed that the Senate disagree to the amendments of the House to the bill entitled "an act to expedite the construction of the New Orleans and Nashville Railroad" and that they had referred the same to a committee of conference.

Messrs. Hoa, Penn and Brownson being appointed on said committee on behalf of the senate.

The House took up said message and concurred in the same.

The speaker appointed Messrs. Barrow, Brashear, Lawson, Slidell and Sparks on said committee on behalf of the House."

The clerk was directed to inform the Senate thereof.

On motion, the House took up the bill entitled "An act to incorporate the New Orleans Polytherma Association," which had been laid on the table subject to the call of the House.

The several sections having been adopted, with amendments,

On motion, ordered, that said bill do pass as amended, and retain its title.

The clerk was directed to request the concurrence of the senate therein.

On motion, the House having dispensed with their rules, took up the bill from the senate entitled:

"An act to authorize Wm. H. Johnston, to remove the property of his minor children from this state"

Which bill was adopted.

On motion, ordered, that said bill do pass, and retain its title;

The clerk was directed to inform the Senate thereof.

On motion, the House having dispensed with their rules, took up the bill entitled:

"An act to remove the seat of Government of the State of Louisiana from the City of New Orleans to "

On motion, the discussion of the same was postponed until 11 o'clock, P. M. this day.

3d. READING.

The bill entitled:

"An act for the relief of Stephen Henderson, Jr. was read for the 2d time, and ordered for a 3d, reading on to-morrow

3d. READING.

The House took up section by section the bill entitled:

"An act to remove the seat of Government of the State of Louisiana from the city of New Orleans to "

Mr. Grymes having moved to fix the time of said removal on the 1st of January 1845" the yeas and nays were called for, when it appeared; that Messrs. Brashear, Chenet, Grymes, Godberry, Kennedy, McDonald, Morgan of Ouachita, Poydras and Rogers had voted in the affirmative—9 yeas.

And that Messrs. Avery, Bourg, Barrow, Breed, Bickham, Boyle, Bossier, Coulon, Cade, Couvillon, Creighton, Eason, Kenner, Kemp, Lawson, Moore, Morgan of St. Landry, Patin, Pecot, Sparks, Sloan, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Wadsworth, Walker and Wilson in the negative—27 nays.

Said motion was consequently rejected.

Mr Brashear having moved to postpone said bill indefinitely, the yeas and nays were called for, when it appeared that Messrs. Brashear, Chenet, Ducros, Forstall, Kennedy, Morgan of Ouachita, Rogers and Wadsworth had voted in the affirmative—8 yeas.

And that Messrs Avery, Breed, Bourg, Barrow, Bickam, Boyle, Bossier, Coulon, Cade, Couvillon, Creighton, Eason, Grymes, Godberry, Kenner, Kemp, Lawson, McDonald, Moore, Morgan of St. Landry, Patin, Phelps, Sparks, Sloan, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Walker and Wilson had voted in the negative—30 nays.

Said motion was consequently rejected.

Mr. Kenner having moved to fill the 2d blank in the 1st section by inserting the words "town of Donaldsonville" the yeas and nays were called for on that question, when it appeared that Messrs. Bourg, Breed, Brashear, Coulon, Ducros, Forstall, Grymes, Kenner, Sparks, Sloan, Truxillo, H. C. Thibodeaux and A. B. Thibodeaux, had voted in the affirmative—14 yeas.

And Messrs. Avery, Barrow, Bickam, Boyle, Bossier, Chenet, Cade, Couvillon, Creighton, Eason, Godberry, Kemp, Lawson, McDonald, Moore, Morgan of St. Landry, Morgan of Ouachita, Patin, Poydras, Phelps, Rogers, Wadsworth, Walker and Wilson, in the negative—24 nays.

Said motion was consequently rejected.

Mr. Kenner then moved to fill the blank by the words "town of Baton Rouge" when Mr Grymes moved to amend the motion by inserting in lieu thereof "town of Washington parish of St Landry" and called for the yeas and nays—when it appeared that Messrs. Andrews, Breed, Brashear, Briant, Bossier, Cade, Creighton, Ducros, Forstall, Grymes, Kennedy, Moore, Morgan of St Landry, Rogers, Slidell, Walker and Wilson had voted in the affirmative, 17 yeas—and Messrs Avery, Bourg, Barrow, Bickam, Boyle, Chenet, Coulon, Couvillon, Godberry, Kenner, Kemp, Lawson, McDonald, Morgan of Ouachita, Patin, Phelps, Sparks, Sloan, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux and Wadsworth voted in the negative—22 nays.

Said motion was consequently lost.

On motion to fill the blank by the words "town of Baton Rouge" Mr. Avery called for the yeas and nays, when it appeared, that Messrs. Avery, Andrus, Bourg, Barrow, Breed, Bickam, Boyle, Bossier, Coulon, Cade, Creighton, Eason, Kenner, Kemp, Lawson, McDonald, Morgan of Ouachita, Patin, Phelps, Sloan, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Wadsworth, Walker and Wilson had voted in the affirmative—25 yeas,

And that Messrs. Brashear, Briant, Chenet, Couvillon, Ducros, Forstall, Grymes, Godberry, Kenner, Moore, Morgan of St. Landry, Poydras, Rogers, Sparks, Truxillo and Webre had voted in the negative—17 nays.

Said motion having prevailed,

On the question for the adoption of the first section, which reads as follows:

Section 1st. Be it enacted, &c. That from and after the first day of January, 1840, the seat of government of the state of Louisiana shall be removed from the city of New Orleans to the town of Baton Rouge."

The yeas and nays were called for by Mr. Wadsworth, when it appeared that Messrs Avery, Andrus, Bourg, Barrow, Breed, Bickham, Boyle, Bossier, Coulon, Cade, Creighton, Eason, Kenner, Kemp, Lawson, Moore, Patin, Phelps, Sparks, Sloan, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Walker and Wilson had voted in the affirmative—25 yeas

And Messrs. Brashear, Briant, Chenet, Couvillon, Ducros, Freret, Forstall, Grymes, Godberry, Kennedy, McDonald, Morgan of St. Landry, Morgan of Ouachita, Poydras, Rogers, Slidell, Wadsworth and Webre in the negative—18 nays.

Said section was consequently adopted.

On motion, the house resolved it self into a committee of the whole for the consideration of said bill, Mr. Patin being called to the chair

After some time, on motion, the committee rose.

The chairman, Mr Patin, reported that the committee of the whole had had said bill under consideration, and had adopted the 2d section thereof.

On motion said report was adopted

The several sections of the original bill having been adopted.

The house resolved itself into a committee of the whole for the consideration of an additional section offered by Mr. Avery, Mr Sparks being called to the chair.

After some time, on motion, the committee rose.

The chairman, Mr Sparks, reported that the committee of the whole had had said section under consideration, and had adopted the same.

On motion, said report was adopted.

On the question for the final passage of said bill, Mr Grymes called for the yeas and nays, when it appeared that Messrs. Avery, Bourg, Barrow, Breed, Bickham, Boyle, Bossier, Coulon, Creighton, Eason, Kenner, Kemp, Lawson, Moore, Morgan of St. Landry, Morgan of Ouachita, Patin, Phelps, Sparks, Sloan, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Walker and Wilson had voted in the affirmative—25 yeas.

And that Messrs Briant, Chenet, Couvillon, Ducros, Freret, Forstall, Grymes, Godberry, Kennedy, McDonald, Poydras, Rogers, Slidell, Wadsworth and Webre had voted in the negative—16 nays.

Said bill was consequently adopted.

On motion, ordered that said bill do pass as amended, under the following title:

"An act to remove the seat of government of the State of Louisiana from the city of New Orleans to the town of Baton Rouge."

The clerk was directed to request the concurrence of the senate therein.

Mr Ducros, on behalf of the committee of enrollment, reported as duly enrolled the following bills entitled:

"An act to authorise the governor of the state to negociate a loan for the sum and purpose therein mentioned, and for other purposes."

"An act to incorporate the Louisiana Hose Company."

"An act to incorporate the subscribers to an association for the purpose of building an Exchange House in the city of Baton Rouge."

"An act to amend an act entitled an act to incorporate the Livingston railroad company."

"An act to incorporate the Lafourche Mutual Fire Assurance Company and for other purposes."

"An act to incorporate the company of the Colonnade Baths and Institute of New Orleans."

"An act supplementary to an act entitled an act to incorporate a Marine Insurance Company under the name of the Louisiana Insurance Company, passed 9th March, 1816," and

"An act to incorporate the New Orleans St. Andrews Society."

The speaker having signed the same, the clerk was directed to request the signature of the President of the senate thereto.

On motion, the house adjourned until to-morrow at 10 o'clock, P. M.

DEMANDE D'UN BARBIER.

UN bon Barbier qui sache bien couper les cheveux, trouvera immédiatement de l'emploi en s'adressant à BARAUD.

Encoignure Royale et Dumaine

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du ... Kentucky et Harkaway ... marchandises de bon goût, ... pour la saison.

SOULET, PRÉNIE, & Co.

... Royale et St. Louis, No. 169.

L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 16 MARS 1837.

(Communiqué)

Grande vente de Terrains.

Nous appelons l'attention du public, sur la vente de la nouvelle ville de Philadelphie, située au bas de la Nouvelle Orléans, divisée en îlets et terrains, qui doit avoir lieu aujourd'hui, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, par le ministère de Mrs. M. Barnett Sen. et Guinault encanteurs.

PAR LA MALLE EXPRESSE d'HIER.

Un exprès arrivé du fort Armstrong à Black Creek, en deux jours, a apporté la nouvelle que quatre-vingt-treize Indiens étaient venus se rendre au général Jesup. Parmi eux se trouvaient Jumper, Alligator, Abraham et le Petit-Nuage Micanopy, le Grand-Etang Gouverneur n'est point venu, mais il a envoyé son dire au général. Il ne veut point aller à l'Ouest, il a combattu assez et ne veut plus combattre; il est malade. Quoiqu'il ne puisse point consentir à aller dans l'Ouest les blancs l'enverront où bon leur semblera. Telle serait la teneur de son dire

Le même exprès nous fait connaître le jugement, par une cour martiale indienne, d'Osceola, accusé de lâcheté à l'affaire des marécages de Wahoo. Il a été reconnu coupable et dégradé. Dépouillé de son rang, il s'est retiré du gros de l'armée indienne avec une suite peu nombreuse: les Indiens même ignorent sur quel point.

Le général Jesup a porté du 25 au 27 le délai accordé aux Indiens pour faire leur soumission. Ceux qui refuseront de se rendre ne doivent compter sur aucune trêve après ce terme; on les poussera vigoureusement. Les préparatifs de guerre n'ont point été suspendus un seul instant. On reprendra les opérations avec activité si la conduite des Indiens y oblige.

On pense généralement que la guerre tire à sa fin; nous n'hésitons point à dire qu'elle est terminée, en apprenant de source certaine que le chef principal, Micanopy s'est rendu, et qu'il est au camp du général Jesup. Nous pensons qu'on ne se battra plus sur ce point.

Si les Indiens refusent de se rendre, ils se partageront en petites bandes, ou s'éparpilleront et se retireront dans les marécages: ce ne sera qu'avec des peines infinies que nos troupes pourront les joindre et s'emparer d'eux

Philippe est, dit-on, dans son fort avec ses hommes et ses noirs; il n'a envoyé ni message ni dire au général Jesup. Il y a maintenant vers les caps quelques Indiens qu'on suppose n'avoir point fait partie du corps principal. Ils habitaient ce canton; au premier bruit de guerre, ils se mirent en campagne, pillèrent les blancs, et firent tout le dégât qu'ils purent; si la guerre continue, il faudra un temps considérable pour réduire tous ces partis

CONSEIL DE LA 1re MUNICIPALITE.

Séance de lundi, 13 mars 1837.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: Messrs Armas, Bertus, Correjoles, Cougot, Cruzat, Graihle, Guillot, High, W. F. C. Duplessis, Lesseps, Colson, Talene, Pichot, Préval, Gardette, Bruslé et Wilcox, 17. Les membres absens furent: Messrs Buisson, Canon, Thos. Duplessis, Lafargue, Laurent, Pedesclaux et Stringer.

Sur motion, l'absence de messrs Canon, Lafargue et Pedesclaux a été excusée.

Après lecture et après approbation du journal de la séance précédente.

Sur motion de M. Pichot, le conseil a siégé à huis clos pour prendre connaissance du procès verbal des délibéra ions secrètes de la dernière séance.

Les portes ayant été ouvertes.

Sur motion de M. Préval et après dispensation des règles.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans la gazette officielle de cette municipalité l'élection des aldermen de la municipalité no 1 qui doit avoir lieu le 1er lundi d'avril prochain

Résolu que les dites élections auront lieu dans les endroits et après mentionnés, et sous la direction des personnes ci après désignées, savoir:

1er District. Chez M. Richardson, rue Conti, inspecteurs, messrs A. Philips et P. Convey, greffier, M. Joumaron.

2d District. Chez M. F. Verrier, inspecteurs, messrs A. Depeuc et F. Verrier, Greffier M. Pouscin.

3me District. Chez M. J. Davis, inspecteurs, messrs J. B. Fagot et Ozi, greffier, M. F. Lambert

4me District. Chez M. Sauvinet, rue Hopital, inspecteurs, messrs Sauvinet et J. B. Laporte; greffiers M. Delery.

5me District. Chez M. Dapeux, rue du Bayou, inspecteurs, Messrs P. Dapeux et J. Jonau, greffier M. B. Planche

Il est de plus résolu que dans le cas de refus de la part d'aucune des personnes ci dessus désignées de servir comme inspecteur ou greffier, ou en cas de refus au local désigné, le maire est et demeure autorisé à nommer telle autre personne, et à désigner tel autre local qu'il jugera convenable.

Sur motion de M. Graihle, après dispensation des règles, et amendemens de Messrs Colson et Gardette.

Résolu qu'il soit accordé une licence gratuite de colporteur à chacune des personnes ci après nommées, savoir:

Rosalie Isnard, Elie Leydet et Marie Acou.

Sur motion de M. Préval et après dispensation des règles.

Résolu qu'il soit permis à M. D. Seghers de servir pendant tout le temps qui sera nécessaire à la construction de la banquette rue Levée, entre Toulouse et St Louis, d'un espace de quinze pieds à partir de la bordure du trottoir de la levée sur l'étendue de la façade de sa propriété, afin d'y déposer les matériaux pour la construction susdite, le tout sous la surveillance du voyer, et de manière qu'il n'en résulte pas d'inconvénient pour le public.

Sur motion de M. Graihle, le conseil a pris en considération la proposition de Mrs A. Michel Jr, et Sr. et Frey, de céder l'emplacement nécessaire à l'ouverture de la rue Esplanade.

Sur motion de M. Préval, et après dispensation des règles, la résolution suivante a été adoptée avec un proviso présenté par M. Guillot.

Résolu que l'offre faite au conseil par messrs A. Michel Jr. et Sr. et F. Frey, de céder gratuitement l'emplacement nécessaire à l'ouverture de la rue Esplanade jusqu'au bayou St Jean, au travers de leurs propriétés respectives, à condition que la ville se charge de tous les frais de confection des banquettes, pavage, plantations d'arbres, ainsi que de l'ensemble des pieux sur la façade de la dite rue, est et demeure acceptée quant à cette partie qui se trouve dans les limites de cette municipalité. Bien entendu que la confection des banquettes etc ne sera effectuée par la ville qu'au fur et mesure du progrès de ces améliorations dans la dite rue.

Sur motion de M. Colson et après dispensation des règles.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à contracter pour une quantité de coquilles suffisante pour ferrer en coquilles le chemin du Bayou depuis la rue des Marais jusqu'à sa jonction avec la rue Esplanade. Il est bien entendu que chaque propriétaire face à la dite rue du Bayou paiera un tiers du coût du susdit travail.

M. Guillot a présenté une résolution prescrivant l'enlèvement de tout le bois restant plus de douze jours sur la levée, dans les dépôts de la ville.

La dite résolution a été mise à l'ordre du jour.

Sur motion de M. Lesseps, la résolution suivante a été mise à l'ordre du jour, a été adoptée.

Résolu que le voyer devra supprimer les arbres qui sont placés du côté des banquettes dans les rues du Canal et des Remparts et à ne faire renouveller que ceux qui sont placés dans les allées centrales des dites rues.

Sur motion de M. Graihle, Résolu que le comité de pavage devra faire un rapport au conseil le plus tôt possible sur les moyens qui lui paraîtront les plus convenables à l'effet de se procurer des pierres pour la confection en pavage et l'entretien des rues pavées.

Sur motion de M. Graihe,

Résolu que le maire soit autorisé à faire publier dans la gazette officielle que lundi prochain 20 du courant, il sera procédé par le conseil à la nomination des officiers de la garde de ville.

Sur motion, le conseil s'est ajourné à lundi prochain 20 du courant, à 5 heures de l'après midi.

Pour copie conforme,

D. AUGUSTIN,
Secrétaire.

LEGISLATURE D'ETAT.

TREIZIEME LEGISLATURE—PREMIERE SESSION.

JOURNAL DU SENAT.

Jeudi, 9 mars 1837.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: Messrs C. Derbigny, président, Armant, Bossier, Brown, Briscoe, Dupré, Ducros, Garcia, Hoa, Johnson, Labauve, Penn, Porche, Scott, Tête et Winn.

RAPPORTS.

M. Labauve de la part du comité des réclamations, auquel avait été référée la pétition de M. A. Lumnais a pour rapport présenté un bill pour venir au secours de M. A. Lumnais.

M. Hoa de la part du comité de conférence, concernant le chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Nashville, a, pour rapport, présenté certains amendements au dit bill.

La recommandation du comité a été adoptée.

M. Winn a demandé la reconsidération du dit bill et qu'il fut envoyé de nouveau pardevant le dit comité.

M. Penn a demandé l'appel nominal et le résultat a été comme suit:

Messrs Armant, Bossier, Brownson, Briscoe, Dupré, Labauve, Tête et Winn ont voté dans l'affirmative 8 voix.

Messrs Hoa, Johnson, Penn, Porche, et Scott ont voté dans la négative. 5 voix.

ORDRE SPECIAL.

Acte incorporant la compagnie du chemin à coulisses de Vidalia et Harrisonburg, passé.

Message porteur à la chambre:

M. Scott et Ducros de la part du comité d'enrôlement ayant rapporté, dûment enrôlés les bills suivants, ils ont été portés à la chambre.

Acte créant des districts d'élection additionnels dans la paroisse de St Landry.

Acte supplémentaire à un acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Mandeville à la rivière aux Perles.

Acte pour confirmer certains titres de terres.

Acte amendant l'acte incorporant l'église de St Louis

Les messages suivants ont été aussi portés à la chambre.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Vidalia et de Harrisonbourg.

Acte pour amender l'acte incorporant une compagnie pour construire un chemin à coulisses jusqu'au détour des Anglais. Le sénat a insisté sur ses amendements.

Sur motion de M. Dupré, le sénat a pris en considération l'acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer et de la banque d'Atchafalaya, le pour la 2me et 3me fois, passé et porté à la chambre.

Bills pris en considération:

M. Porche a demandé le bill relatif au grand canal du chenal intérieur de la Fausse Rivière, et pour d'autres objets. La 1re section du dit bill a été adoptée.

M. Labauve a fait motion pour le rejet de la seconde section du dit bill, qui accorde certaine somme, comme prêt, aux paroisses de Plaquemine et de St Bernard et a demandé l'appel nominal.

M. Hoa a fait la motion d'amender la dite section en élevant l'intérêt à cinq pour cent au lieu d'un pour cent, adoptée.

La question étant demandée sur la motion de M. Labauve pour le rejet, le résultat a été comme suit.

Messrs Armant, Ducros, Hoa, Penn, Porche, et Tête ont voté dans l'affirmative 6 voix.

Messrs Bossier, Brownson, Briscoe, Garcia, Johnson, Labauve, Scott et Winn ont voté dans la négative: 8 voix

Sur motion de M. Hoa ladite motion a été rejetée.

M. Hoa a demandé la reconsidération de la première section, et l'appel nominal, lequel a été comme suit:

Messrs Armant, Garcia et Hoa ont voté dans l'affirmative, 3 voix.

Messrs Brownson, Bossier, Briscoe, Ducros, Johnson, Labauve, Porche, Scott, Tête et Winn ont voté dans la négative, 11 voix.

M. Garcia a présenté une section additionnelle au dit bill, et la considération de laquelle a été différée à demain.

M. Hoa, de la part du comité de conférence concernant le bill relatif au chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Nashville, a présenté certains amendements au dit bill.

Sur motion de M. Ducros pour amender les amendements, le président pro tem M. Dupré l'a déclaré à l'ordre et M. Hoa a appelé de la décision du fauteuil.

Pendant la discussion des dits amendements, le sénat sur motion s'est ajourné à demain 10 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mercredi, 8 mars 1837.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Par un message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, la chambre est informée de son concours aux amendemens de la chambre au bill intitulé:

Acte pour créer trois districts additionnels d'élection dans la paroisse St. Landry, et aussi aux amendemens du sénat au bill intitulé "acte pour autoriser le Gouverneur de l'Etat à faire un emprunt de la somme et pour le but y mentionnés et pour d'autres objets."

Sur motion de M. Grymes, ordonné que le greffier de la chambre informe le sénat que la chambre a concouru aux amendemens au bill intitulé:

Acte pour hâter la construction du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville, et de demander son concours aux dits amendemens.

La chambre a pris en considération les amendemens du sénat au bill intitulé:

Acte pour amender un acte intitulé, "acte pour incorporer une compagnie pour établir un chemin entre la Nouvelle Orléans et le Détour des Anglais, sur la rive droite du Mississipi, approuvé le 11 mars 1836

La chambre ayant donné son concours à quelques uns des amendemens et rejeté les autres,

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat et de demander son concours aux amendemens de la chambre aux amendemens du sénat au bill précédent

La chambre a pris en considération les amendemens du sénat au bill intitulé:

Acte pour amender un acte intitulé "acte relatif à la cession volontaire des biens et au mode de procéder, tant pour la direction que pour la disposition des biens du débiteur et pour d'autres objets, approuvé le 20 février 1837.

La chambre ayant donné son concours aux divers amendemens,

Sur motion, le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Par un message du sénat, la chambre est informée que le sénat a donné son concours au bill intitulé:

Acte pour pourvoir d'une manière permanente au soutien de l'Hôpital de Charité, et aussi de son concours aux amendemens de la chambre aux amendemens du sénat au bill intitulé:

Acte supplémentaire à un acte intitulé "acte pour incorporer les souscripteurs de la Compagnie du Théâtre St. Charles, de l'Arcade et des Bains de l'Arcade, et de la Compagnie du Théâtre d'Orléans, approuvé le 14 mars 1836

Par le même message, la chambre est aussi informée que le sénat désapprouve les amendemens de la chambre aux bill intitulé:

Acte pour hâter la construction du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville et qu'il avait référé les dits amendemens au comité de conférence.

Messieurs Hoa, Penn et Brownson ayant été nommés du dit comité, de la part du sénat.

La chambre a pris en considération le dit message, et y a donné son concours

L'orateur a nommé messieurs Barrow, Brashear, Lawson, Slidell et Sparks, membres du dit comité de la part de la chambre.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Sur motion, la chambre a pris en considération le bill intitulé:

Acte pour incorporer l'association Polythermale; lequel avait été déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la chambre.

Les diverses sections ayant été adoptées avec amendements,

Sur motion, ordonné que ledit bill passe tel qu'il a été amendé et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion, la chambre s'étant dispensée de ses règles, a pris en considération, le bill venu du sénat intitulé:

Acte pour autoriser Wm. H. Johnston, de transporter la propriété de ses enfans mineurs, hors de cet Etat.

Lequel bill a été adopté.

Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Sur motion, la chambre s'étant dispensée de ses règles, a pris en considération le bill intitulé:

Acte pour transporter le siège du gouvernement de l'Etat de la Louisiane, de la ville de la Nouvelle Orléans à

Sur motion, la discussion du dit bill a été renvoyée à une heure et demie, aujourd'hui, p. m.

2de. LECTURE.

Le bill intitulé: "Acte pour venir au secours de Stephen Henderson jr, a subi sa seconde lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une 3me fois.

3me LECTURE.

La chambre a pris en considération, section par section, le bill intitulé

Acte pour transporter le siège du gouvernement de l'Etat de la Louisiane de la ville de la Nouvelle Orléans à

M. Grymes ayant fait la motion de fixer le temps du transfert du siège du gouvernement, au 1er janvier 1845, l'appel nominal a été demandé, et il a paru que messieurs Brashear, Chenet, Grymes, Goodberry, Kennedy, McDonald, Morgan, de Ouachita, Poydras et Rogers avaient voté dans l'affirmative—9 oui.

Et que messieurs Avery, Bourg, Barrow, Breed, Bickham, Boyle, Bossier, Coulon, Cade, Couvillon, Creighton, Eason, Kenner, Kemp, Lawson, Moore, Morgan, de St. Landry, Patin, Phelps, Sparks, Sloan, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Wadsworth, Walker et Wilson avaient voté dans la négative—27 non.

En conséquence, ladite motion a été rejetée.

M. Brashear ayant fait la motion de renvoyer ledit bill indéfiniment, l'appel nominal, a sur motion été demandé, et il a paru que messieurs Brashear, Chenet, Ducros, Forstall, Kennedy, Morgan, de Ouachita, Rogers et Wadsworth avaient voté dans l'affirmative—8 oui.

Et que messieurs Avery, Bourg, Barrow, Breed, Bickham, Boyle, Bossier, Coulon, Cade, Couvillon, Creighton, Eason, Grymes, Godberry, Kenner, Kemp, Lawson, McDonald, Moore, Morgan, de St. Landry, Patin, Poydras, Phelps, Sparks, Sloan, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Walker et Wilson dans la négative—30 non.

En conséquence, ladite motion a été rejetée.

M. Kenner ayant fait la motion de remplir le second blanc de la première section en y insérant les mots "ville de Donaldson," l'appel nominal a été demandé sur cette question, et il a paru que messieurs Bourg, Breed, Brashear, Coulon, Ducros, Forstall, Grymes, Kennedy, Kenner, Sparks, Sloan, Truxillo, H. C. Thibodeaux et A. B. Thibodeaux avaient voté dans l'affirmative—14 oui.

Et que messieurs Avery, Barrow, Bickam, Boyle, Bossier, Chenet, Cade, Couvillon, Creighton, Eason, Godberry, Kemp, Lawson, McDonald, Moore, Morgan, de Ouachita, Patin, Poydras, Phelps, Rogers, Wadsworth, Walker et Wilson avaient voté dans la négative—24 non.

En conséquence ladite motion a été rejetée.

M. Kenner a fait alors la motion de remplir le blanc par les mots "ville de Baton Rouge." quand M. Grymes a fait la motion d'amender ladite motion en insérant en place "la ville de Washington," dans la paroisse de St. Landry, et a demandé l'appel nominal; et il a paru que messieurs Andrus, Breed, Brashear, Briant, Bossier, Cade, Creighton, Ducros, Forstall, Grymes, Kennedy, Moore, Morgan, de St. Landry, Rogers, Slidell, Walker et Wilson avaient voté dans l'affirmative—17 oui.

Et que messieurs Avery, Bourg, Barrow, Bickam, Boyle, Chenet, Coulon, Couvillon, Godberry, Kenner, Kemp, Lawson, McDonald, Morgan, de Ouachita, Patin, Phelps, Sparks, Sloan, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux et Wadsworth dans la négative—22 non.

En conséquence la dite motion a été perdue.

Sur la motion pour remplir le blanc, par les mots "ville de Baton Rouge" M. Avery a demandé l'appel nominal, et il a paru que messieurs Avery, Andrus, Bourg, Barrow, Breed, Bickham, Boyle, Bossier, Coulon, Cade, Creighton, Eason, Kenner, Kemp, Lawson, McDonall, Morgan, de Ouachita, Patin, Phelps, Sloan, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Wadsworth, Walker et Wilson avaient voté dans l'affirmative—25 oui.

Et que Messrs. Brashear, Briant, Chenet, Couvillon, Ducros, Forstall, Grymes, Godberry, Kennedy, Moore, Morgan de St-Landry, Poydras, Rogers, Slidell, Sparks, Truxillo et Webre avaient votés dans la négative.—17 non.

La dite motion ayant prévalu.

Sur la question, pour l'adoption de la première section, conçue en ces termes:

Sec. 1re. Il est décrété &c., Qu'à dater 1er. jour de Janvier 1840, le siège du gouvernement de l'Etat de la Louisiane sera transporté de la Nlle-Orléans à la ville de Baton-Rouge

M. Wadsworth a demandé l'appel nominal, et il a paru que Messrs. Avery, Andrus, Bourg, Barrow, Breed, Bickam, Boyle, Bossier, Coulon, Cade, Creighton, Eason, Kenner, Kemp, Lawson, Moore, Patin, Phelps, Sparks, Sloan, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Walker et Wilson avaient voté dans l'affirmative—25 oui.

Et que Messrs. Brashear, Briant, Chenet, Couvillon, Ducros, Freret, Forstall, Grymes, Godberry, Kennedy, Morgan d'Ouachita, Poydras, Rogers, Slidell, Wadsworth et Webre dans la négative—18 non.

En conséquence la dite section a été adoptée.

Sur motion, la chambre s'est formée en comité général pour la considération du dit bill, M. Patin ayant été appelé au fauteuil;

Après quelques minutes, sur motion, le comité s'est séparé, le rapporteur M. Patin, a rapporté que le comité général avait eu le dit bill sous considération et en avait adopté la 2de. section.

Sur motion, le dit rapport a été adopté.

Les diverses sections du bill primitif ayant été adoptées.

La chambre s'est formée en comité général pour la considération d'une section additionnelle, présentée par M. Avery.

M. Sparks ayant été appelé au fauteuil;

Après quelques minutes, sur motion, le comité s'est séparé: le rapporteur, M. Sparks, a rapporté que le comité général avait eu la dite section sous considération et l'avait adoptée.

Sur motion, le dit rapport a été adopté

Sur la question pour la passation finale du dit bill, M. Grymes a demandé l'appel nominal, et il a paru que Messrs. Avery, Bourg, Barrow, Breed, Bickam, Boyle, Bossier, Coulon, Creighton, Eason, Kenner, Kemp, Lawson, Moore, Morgan de St-Landry, Morgan d'Ouachita, Patin, Phelps, Sparks, Sloan, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Walker et Wilson avaient voté dans l'affirmative.—25 oui.

Et que Messrs. Brashear, Briant, Chenet, Couvillon, Ducros, Fréret, Forstall, Grymes, Godberry, Kennedy, McDonald, Poydras, Rogers, Slidell, Wadsworth et Webre, dans la négative—16 non.

En conséquence, le dit bill a été adopté

Sur motion, ordonné que le dit bill passe tel qu'il a été amendé sous le titre suivant:

"Acte pour transporter le siège du gouvernement de l'Etat de la Louisiane de la Nouvelle-Orléans à la ville de Baton-Rouge."

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

M. Ducros, de la part du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlé les bills suivants intitulés:

Acte pour incorporer la compagnie de St.-André de la Nlle.-Orléans.

Acte supplémentaire à un acte intitulé "acte pour incorporer une compagnie d'assurance maritime, sous le nom de compagnie d'assurance de la Louisiane, approuvé le 9 mars 1816.

Acte pour incorporer la compagnie des bains de la colonnade et de l'institut de la Nlle.-Orléans.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance Mutuelle du Lafourche contre les incendies.

Acte pour amender un acte intitulé "acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Livingston.

Acte pour incorporer les souscripteurs à l'association formée dans le but de bâtir l'hôtel de la Bourse, dans la ville de Baton-Rouge.

Acte pour incorporer la compagnie de Tuyaux de pompes de la Louisiane.

Acte pour autoriser le gouverneur de l'Etat à négocier un emprunt de la somme et pour les objets y mentionnés, et pour d'autres objets

L'orateur les ayant signés, le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

Sur motion, la chambre s'est ajournée à demain à 10 heures du matin.

DERNIERES DATES.

New-York	6 mars.	Tampico	12 mar.
New-York	6 mars.	Mexico	23 fev.
Philadelphie	5 mars.	Londres	24 jan.
Baltimore	5 mars.	Liverpool	25 jan.
Washington	7 mars.	Paris	23 janv
Charleston	9 mars	Havre	25 janv.
Havane	28 fev	Bordeaux	10 janv.

COMMERCE.

VENTES DE COTON D'HIER.

350	balles Mississipi		15 1/2
47	do	do	14
402	do	do Alabama N. prix inconnu.	
799			

New-York 6 mars 1837.

VENTE D'ACTIONS

50 actions	Banque des E. Unis,			$120
50	do	do	do 2 jours	120
10	do	do	do 24 jours	120
359	do	do	do 30 jours	119 3/4
100	do	do	do 30 jours	119 1/2
150	do	do	do	119 1/2
119	do	do	do 9 jours	119 1/2
100	do	do	do teme	119 1/4

Savannah, le 9 mars.

COTON.—Arrivées depuis le 2 du courant, 7,445 balles Upland et 666 balles Sea Island, pendant le même tems, 5190 balles Upland, et 491 balles Sea Island, ce qui fa t un total sur la place en comptant ceux embarqués à bord des navires qui ne sont pas partis au 9 du courant, 15547 balles Upland et 2624 balles Sea Island, les Upland ont été activement demandés jusqu'à mardi, particulièrement pour les belles qualités, qui ont augmenté graduellement au prix à 1 à 1 1/2 cts. mais les arrivages de la date de Liverpool du 2 janvier, rapportant une baisse de 1 à 1 d. par livre ont fait tort, et les prix ont été un peu en baisse des premiers prix. On dit qu'il y a eu deux ou trois petites ventes dans les primes au dessus de nos plus hauts prix. Les ventes de la semaine sont 6751 balles, comme il suit savoir, 47 à 13 1/4, 12 à 13 1/2, 85 14, 21 à 14 1/4, 192 à 148 105 à 15, 22 à 15 1/2, 12 à 15 1/4, 387 à 15 1/2, 106 à 15 1/4, 176 à 16, 442 16 1/4, 546 à 16 1/2, 165 à 16 3/4, 1281 à 16 3/4, 77 à 16 1/4, 977 à 17, 88 à 17 1/4, 521 à 17 1/4, 121 à 17, 472 à 17 1/2, 224 à 17, 487 à 17 3/4.

Les Sea Island ont été un peu négligés cette semaine et pour faire des ventes on a été obligé de baisser les prix, nous n'avons à rapporter que les ventes de 139 balles savoir: 29 à 41, 5 à 43, 7 à 44, 27 à 45, 2 à 46, 8 à 49, 11 à 50, 22 à 52, 20 à 54, 5 à 55, 2 à 58.

Baltimore, 8 mars

FARINE de Howard Street.—Les ventes qui se sont faites, ont été par petits lots pour l'usage des familles à $10 75, le prix des Wagons, aujourd'hui est uniforme de $10 25, avec une hausse légère pour quelques marques de choix.

La farine de City Mill est sans demande à $10, pour cette marque, et 10.25 pour l'extra.

WHISKEY.—Le prix est de 47 à 48. Le prix du Wagon est de 43 à 43 1/2 cents, sans compter le baril.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Lion, Martin, Havre — L. H. Gale

Brick Edward, Berry, Norfolk et Alexandrie. — Somers & Alexander.

Goelette Sagadahock, Nickerson, Boston.

Goelette Caroline, Sherwood, Apalachicola, J. A. Merritt. — capitaine

Goelette Vesper, Andy, Charleston. Bailly & Abbott

Goelette Romeo, Siston, Attakapas, — capitaine

ARRIVES.

Bateau à vapeur Mediator, Moore, de Cincinnati, avec un chargement de whiskey, farine, jambon, porc &c.

Bateau à vapeur Washington, Streick, de Lafourche, avec coton, sucre et mélasse.

Bateau à vapeur Gov. Clark, Reid, de Louisville, avec un chargement de beurre, farine, œufs graines, jambon &c.

Bateau à vapeur W. L. Robeson, Pilcher, de Nashville, avec tabac et coton.

Bateau à vapeur Mohawk, Payne, de Waterloo, avec coton, tabac mais etc.

Bateau à vapeur Louisiana, Dillon, de Louisville, avec un chargement.

MEMORANDA.

Le navire Formosa, pour le Havre, était au dessous de New-York le 4.

Arrivé à Bordeaux, le 14 janvier navire Ballochan Grant

Brick Vernon, parti d'ici pour le Havre a été hélé le 24 fev. lat. 34, long. 73. ayant 10 jours de mer.

Au Havre le 20 janvier pour ce port, nav. Marengo, navire Tiger, Upton.

Au port au Prince pour ce port, le 22 février, brick Tom Paine

A Bordeaux, le 10 janvier, pour ce port, navire Général Foy, et brick Diligent, devant partir le 15 janvier

A Nantes pour ce port, navire Zampa, partant le 31 janvier.

CONDITIONS

Et prix adoptés à l'unanimité pour la Presse Périodique, à une assemblée des Propriétaires et Editeurs.

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance par semestre; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année. Celui que l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.

Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considéré dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de detail, $60; les Banques, Compagnie d'Assurances et autres institutions publiques, $90, les agents pour navires, bâtimens à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission $80

LES ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des pass-gers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DEDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Registres des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

LES ANNONCES qui seront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES ne portant pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

En conséquence des pertes considérables que les propriétaires de journaux ont éprouvées, ils ont arrêté qu'ils se communiqueront, autant qu'il leur sera possible, les noms des personnes qui n'auront pas acquitté leur compte un mois après qu'il leur aura été présenté, en s'obligeant à ne publier aucune annonce et à n'entreprendre aucun ouvrage pour les dites personnes, à moins qu'elles ne paient d'avance

Signé,
J. C. DE St. ROMES,
J. BAYON,
P. P REA,
J. C. PRENDERGAST,
JOHN GIBSON,
LUMSDEN.

PRESSE HEBDOMADAIRE.—Nous soussignés, nous nous engageons à exécuter fidèlement les conditions ci-dessus énoncées, en tout ce qui peut s'appliquer aux journaux hebdomadaires.

A. B. LAWRENCE.
J. B. ENNIS.

ARMEE DU NORD,
GENERAL EN CHEF.

A Dn. Francisco Pizarro Martinez, consul du Mexique, à la Nouvelle-Orléans.

En mettant en liberté les treize prisonniers dont je vous parle dans une autre note de ce jour, j'eus soin de faire demander, quels étaient les fils de Mmes. Marie C. Marshall et Marie C. Frazes, habitantes de Woodville, dans l'Etat du Mississipi, que vous m'aviez recommandés au ministre des relations, par votre note du 12 de septembre de l'année dernière, et dont le gouvernement suprême me donne connaissance en du temps, d'où il résulte que l'un des deux s'est enfui de cette ville il y a peu de jours, et que l'autre était compris parmi les libérés, bien que son nom ne paraisse pas dans la liste que je vous fais ici tenir.

Je vous le dis pour vous en donner connaissance, regrettant que, par la fuite de l'un ou des deux jeunes gens, ils n'aient pas été compris dans la grâce accordée aux autres, ce qui eût mis un terme à la douleur de leurs familles.

Dieu et Liberté, Quartier Général de Matamoros, 3 de Février 1837.

(Signé) NICOLAS BRAVO.

Liste des prisonniers existant dans cette ville et qui ont été mis en liberté le 23 de Janvier 1837.

L. H Kerr,	George Copeland.
Hen y R Craig,	Nelson Jones.
Wm Langheim,	John W Bryan.
S S Curtis,	K W Pittman.
George Smith.	

P. N. Maham, Wm. B. Benson, Sébastien Francis, s'étaient enfuis le 6 de Décembre et furent repris sur le chemin de Goliad et ramenés en cette ville le 20 du même mois.

Les prisonniers Mexicains, faits parmi les colons, ont été également mis en liberté, deux d'entre ces derniers ont fui le 6 de décembre, sans pouvoir être repris.

Quartier Général de Matamoros, le 3 de Février 1837.

(Signé) PEDRO J. DEL CASTILLO, Sec.

Des passeports pour se rendre à la Nouvelle-Orléans sur la goelette Molena, ont été accordés à tous excepté à L. H. Kerr.

N. B. Tous les prisonniers dont parle le général Bravo, ont été mis en liberté sous la condition de ne pas reprendre les armes contre la République Mexicaine, surtout au Texas. 14 mars—3

REMISE DES COURSES.

EN conséquence du mauvais tems, et d'après le désir unanime des propriétaires de chevaux de Course, avec l'approbation de la société, les courses sont remises à vendredi prochain, 17 mars. Elles commenceront le jour à somme dans l'avis d'hier, à ... heures et le 2 ... immédiatement après, laquelle 7 chevaux coureront, ... vu dans les Etats du Sud, ... à la fois et de même ...

15 mars. W. OLIVER, propriétaire.

ACTE

Pour amender l'acte intitulé "Acte pour déterminer les cas dans lesquels ... dans les poursuites criminelles ... récusation péremptoire."

Section 1ère. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que la première section de l'acte auquel celui-ci est un amendement est et demeure amendée de manière à être conçue comme suit, savoir: Que dans toutes les poursuites criminelles intentées dans cet Etat pour des crimes dont la punition pourra être l'emprisonnement aux travaux de force, pour l'espace de douze mois ou plus, l'accusé ou les accusés auront le droit de récuser péremptoirement et sans donner aucune raison, un nombre de jurés qui n'excédera pas douze et celui que l'emprisonnement soit péremptoire ou laissé à la discrétion de la cour.

Section 2me. Et il est de plus décrété, &c., Qu'à dater de la passation du présent acte, dans toutes les poursuites criminelles où le droit de récusation péremptoire est accordé à l'accusé, il sera aussi permis à la partie publique de récuser aussi péremptoirement aucun nombre de jurés n'excédant pas six, pourvu que l'Etat n'exerce plus le droit de faire retenir les jurés jusqu'à ce que la liste des jurés (panel) soit épuisée.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 7 mars 1837.

(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 57.]

ACTE

Pour venir au secours de Louis Huard et d'Etienne Saulet, et pour d'autres objets.

Section 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que le trésorier de l'Etat est et demeure par le présent autorisé à payer à Louis Huard, quatre cent quarante et une piastres et quatre-vingt dix-sept cents, de tous fonds du trésor non autrement appropriés

Section 2me. Il est de plus décrété &c., Que le trésorier de l'Etat soit et demeure par le présent autorisé à payer à Etienne Saulet, sur son warrant, la somme de soixante-dix piastres, des fonds déposés dans le trésor, le treize mars 1835, par Augustin Macarty exécuteur de feue Marie Joseph Macarty, f de c. l.

Section 3me Et il est de plus décrété &c., Qu'il est et demeure accordé par le présent, au sergent d'armes du Sénat, la somme de trente piastres par mois, au lieu de vingt piastres, pour avoir soin de la salle et des chambres du Sénat, pendant le reste de la Législature, et que ladite somme sera payée par trimestre, sur le mandat dudit sergent d'armes, de tous fonds du trésor non autrement appropriés.

[Signé] ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
[Signé] C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 9 mars 1837.

[Signé] E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 58.

ACTE

Pour venir au secours de James Corbett, Achille Decuges et John Comstock.

Sect. 1. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que le trésorier de l'Etat de la Louisiane payera à James Corbett, soldat dans l'armée de la Floride, et que les blessures rendent incapable de pourvoir à ses besoins, la somme de quinze piastres par mois et que le paiement en sera fait semi-annuellement sur le mandat dudit James Corbett pour et durant l'espace de deux années

Sect. 2. Il est de plus décrété, &c., Que le trésorier de l'Etat de la Louisiane payera à Achille Decuges, vétéran de la révolution américaine et que l'âge et les blessures ont mis dans l'incapacité de pourvoir à ses besoins, la somme de quinze piastres par mois et que le paiement en sera fait tous les mois sur le mandat dudit Achille Decuges pour et durant l'espace de deux années; que le trésorier de l'Etat est par le présent autorisé à payer à J. L. Comstock la somme de deux cent quatorze piastres douze sous et demi de tous fonds du trésor dont il n'aura pas été autrement disposé.

Sect. 3 Et il est de plus décrété &c., Que le présent acte aura force de loi à dater de son adoption.

[Signé] ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
[Signé] C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 9 mars 1837.

[Signé] E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 83.

ACTE

Supplémentaire à l'acte intitulé "Acte pour incorporer les souscripteurs de la compagnie du Théâtre St. Charles, de l'Arcade et des Bains de l'Arcade, et de la Compagnie du Théâtre d'Orléans—approuvé le 14 mars 1836"

Section 1ère. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que les compagnies du Théâtre d'Orléans, du Théâtre St. Charles, l'Arcade et des Bains de l'Arcade pourront respectivement, et sont par le présent investies de tous les pouvoirs qui sont accordés à la Compagnie d'Assurances et des Négocians de la Nouvelle-Orléans, pour ce qui concerne le droit d'assurer contre les risques de mer et les risques d'incendie. Bien entendu que dans toutes les élections des directeurs, les votes des actionnaires seront pris et calculés comme suit, c'est-à-dire, pour chaque action jusqu'à quatre, une voix, et pour chaque deux actions au dessus de 4, une voix; mais aucune personne, société ou corporation n'aura, droit à plus de 500 voix; Bien entendu aussi, qu'en vertu du privilège accordé à la première municipalité par les directeurs du présent acte, de nommer trois directeurs, cette corporation ne sera pas admise à voter à l'élection générale des actionnaires.

Section 2. Il est de plus décrété &c., Que la direction de la compagnie du Théâtre d'Orléans, à compter du premier avril prochain, sera composée de neuf directeurs, trois desquels seront nommés annuellement par le conseil de la première municipalité, et le reste de la manière que le fera la compagnie d'élire ... et par les actionnaires de la dite compagnie, de la manière fixée dans la seconde section de l'acte auquel celui-ci est supplémentaire. En attendant, le conseil de la première municipalité est et demeure autorisé à nommer, après la passation du présent acte, trois directeurs pour le représenter dans la dite direction.

Section 3. Il est de plus décrété &c., Qu'il sera du devoir des cinq directeurs déjà nommés par les actionnaires de la compagnie du Théâtre d'Orléans, et maintenant en fonctions, conjointement avec les trois directeurs et les directeurs de la Compagnie du Théâtre St. Charles, de l'Arcade et des Bains de l'Arcade, respectivement de retrancher du capital des dites compagnies une somme de deux cent cinquante mille piastres, et en former le fonds destiné à garantir les assurances contre les risques de mer et ceux du feu.

Section 4. Il est de plus décrété, &c., Que les dites compagnies ne pourront employer leur capital ou l'excédent de leurs fonds, en bons de l'Etat ou de la corporation de la Nouvelle-Orléans, ou en actions de banques de cet Etat ou en propriétés qu'elles jugeront être nécessaires pour accomplir l'objet pour lequel elles auront été incorporées; et chacune des dites compagnies devra payer annuellement la somme de $750 qui sera également divisée entre les diverses municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, afin de défrayer les dépenses des compagnies de pompiers.

Section 5 Il est de plus décrété &c., Que le présent acte supplémentaire sera en force aussitôt qu'après sa promulgation il aura été accepté par une majorité des actionnaires des dites compagnies réunies en assemblée générale; laquelle acceptation devra être entrée sur les livres de chacune des dites compagnies.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 11 mars 1837.

(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

SUPERBE MAISON A VENDRE A L'AMIABLE.

La belle Propriété située rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, consistant en un TERRAIN de 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, (mesure française), avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en

Une belle Maison à Etages,

ayant 55 pieds de profondeur, divisée au rez de chaussée en une salle et un salon de 18 pieds chacun de large, sur 21 de long, avec un escalier ... de huit pieds de large sur toute la profondeur de la maison et gallerie donnant sur la cour; le haut, en quatre pièces à feu, ayant chacun 15 pieds de large, sur 20 pieds de profondeur, avec galerie donnant aussi sur la cour.

Aussi, dans la cour, une belle bâtisse à trois étages, divisée en six appartemens à feu, plus pompe à feu, citerne, et autre dépendance. La cour est pavée en briques du lac de première qualité, et le terrain est clos en mur, d'un pied d'épaisseur sur 10 de hauteur.

La Maison principale est construite avec des matériaux de première qualité, elle est richement tapissée, et est citée pour la beauté et l'élégance de sa menuiserie.

Pour les conditions, s'adresser à l'Editeur de l'Abeille. 16 mars—8.

AVIS—Les personnes qui ont des réclamations à exercer contre la succession de feu François Sel, sont priées de les faire connaître dans le plus bref délai à J. B. Destinnes fils, tuteur des deux mineurs Sel, et à Julien P. Sel, héritier majeur, au comptoir de Messrs. Peyroux, Arcueil & Co., rue Toulouse, entre Levée et Chartres. 10 mars—6

UN jeune homme de 30 ans, désire se placer comme commis ou teneur de livres; il a une longue expérience dans le commerce de marchandises sèches et désirerait plutôt aller dans l'Ouest. S'adresser à J. F. à la poste: 16 mars—3

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont formé aujourd'hui une société sous la raison de W. Merryfield & Co. pour le commerce de bois et douves, dans toutes ses branches. Leur bureau est à l'encoignure des rues St. Marie et la Levée faubourg Lafayette, où tous les ordres seront promptement exécutés.

16 mars. P DELAHOUSSAYE, W MERRYFIELD.

Société Hybernienne de la Nouvelle Orléans.

L'ASSEMBLEE annuelle de la société aura lieu à l'Arcade, dans la chambre des comités, vendredi 17 du courant à 10 heures du matin.

16 mars—3 CONNOLY LEPPER. Secrétaire.

MESSIEURS Cucullu Lopeyre & Co, offrent à vendre

168 pièces d'Aranjos,	en débarquement du Polacre San José, de Manzanille
6 do cedre,	
16 balles de cire jeune,	
169 do feuilles de tabac,	
243 M. cigarres de Principe,	
160 sacs de café de la Havane,	
4 jarres de confitures pate et gelée,	
3 do do do	
200 M. cigarres des meilleurs marques,	
140 barils feuilles de tabacs,	
4 barils d'amandes en coques, en magasin.	

14 mars—3

MR. A. BENOIT vient de former une association pour l'établissement d'un Restaurant avec M. D. Coutoula, qui sera continuée sous la raison Coutoula & Co.; ils profitent de cette occasion pour faire savoir au public qu'ils ne négligeront rien, pour rendre leur établissement un des plus convenables pour les personnes qui voudront bien accorder leur confiance. Ils se chargeront des repas de noces et tout ce qui concerne leur état.

A. BENOIT.
D. COUTOULA.

16 mars—6 rue St. Charles, près le Théâtre.

TRAITES sur Paris et Londres, à vendre par F. FERRET & GALLY.
16 mars—3 50, rue Toulouse

A VENDRE—Une habitation ... sur le bayou Terre-... ... dans la ... de Thibodeauxville (La) ... à vendre à bon marché ... retourner au Nord. S'adresser à

MARTINEAU, GRIFFIN & Co.
16 mars—6 Rue Bienville, No. 30.

SUCRE—300 boucauts de première qualité, à vendre ... habitation par

PEYROUX, ARCUEIL & Co.

POUR NORFOLK ET RICHMOND.

La goëlette Mary, capitaine Williams, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

16 mars ROBINSON & Co.
45, rue de Camp

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier SPARTAN, est maintenant en chargement et partira sous peu. S'adresser à

16 mars BAILY & ABBOTT,
rue Bienville No. 14

A VENDRE OU A FRETER.

La goëlette fine voilière FORRESTER, est prête à recevoir son chargement. S'adresser à

16 mars BAILY & ABBOTT,
rue Bienville No. 14

POUR BOSTON.

Le beau brick doublé et chevillé, LYCOMING, capitaine Daggett, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu, pour le port ci-dessus; pour la balance ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

15 mars—8 B. J. STONE,
26, Vieille Levée.

JAEGER ACHTUNG.

DIE Mitglieder der companie sind aufgefordert sich nächsten sonntag den 19 ten morgens, 9 uhr precis, auf dem versammlungs Zimmer, an der ecke von St. Louis & Exchange strasse, in voller uniform einzufinden.

By order des capitains.

m 16 J. C. WAGNER, Oberjaeger.

LANCIERS D'ORLEANS.

LA compagnie montera à cheval dimanche prochain 19 du courant, à 8 heures précises du matin, en grande tenue d'hiver, armement et équipement complets, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, place St. Antoine. On recommande ponctualité et bonne tenue.

16 mars MONDELLI.
1er. lieut. com.

Succession de Pontoire.

PAROISSE D'ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Etienne Cassard, exécuteur testamentaire de la succession de feu Henry Benjamin Pontoire, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,

16 mars—4 W F C DUPLESSIS,
Rég des Test.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 9365—R. W. Elliot contre ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné que les créanciers du dit insolvable, aient à s'assembler en l'étude de Mr. H B Cenas, notaire public, lu samedi, 15 d'avril 1837, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire: en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Extrait des minutes.

Bureau du Greffier, Nlle Orléans, le 13 mars 1837.

16 mars—3 ARMAND GUYOL,
Dep. Gref.

$20 de Récompense.

La négresse JINNY, âgée d'environ 13 ou 14 ans, taille de 5 pieds, s'est absentée ou a été enlevée de No. 152, rue Bienville, le 14 mars courant; elle était vêtue d'une robe brune, elle est mince, parle anglais et français, bégayant un peu; elle a une dent de devant cassée à la mâchoire supérieure et une marque noire sous l'œil gauche

On l'avait envoyé chercher une dinde, et n'a plus reparu, on ne sait à quoi attribuer son absence

La récompense ci dessus sera payée à celui qui la logera à la geôle, ou la conduira chez sa maîtresse, No. 152, rue Bienville.

Les capitaines de navires et autres, sont priés de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. 16 mars—8

AVIS—Les propriétaires des drays qui ont été arrêtés samedi, 7 janvier 1837, sont priés de venir les réclamer en payant les frais. Si les dits drays ne sont pas retirés dans les dix jours qui suivront la présente publication, ils seront vendus conformément aux ordonnances du conseil.

16 mars J. D. LAMBERT,
Col. de la 1re municipalité.

Banque du Commerce de la Nelle. Orléans

Nouvelle-Orléans, 6 Mars 1837.

A UNE assemblée de onze Directeurs pour cette Institution, les personnes suivantes ont été nommées pour l'année courante, savoir:

Wm G Hewes,	Abijah Fisk,
Charles De Blanc,	Manuel White,
L. R. Arcueil,	D. G. Bordusat,
A. L. M. Damaria,	P. L. Damarin,
Robert Layton,	George M. Lee,
Isaac Bridge,	

Et à une assemblée des Directeurs tenue ce jour, Wm. G. Hewes a été unanimement élu président.

16 mars ED. DUPLESSIS, caissier.

SAINDOUX—770 boucauts et 165 barils de Saindoux, en magasin et à vendre par

16 mars YORKE BROTHERS,
65, rue du Camp

250 Rouleaux de Cordages, article supérieur, en magasin et à vendre par

JAMES REED & Co.
35, rue Royale.

GRAINE de Coton du Mexique—1000 sacs de Graine de Coton du Mexique, en magasin et à vendre par JAMES REED & Co.,
35, rue Royale.

VIN de Sherry—19 futailles en magasin et à vendre par JAMES REED & Co.
35, rue Royale.

VIN DE MEDOC—50 caisses de Vin de Médoc et de claret, à vendre par

16 mars JAMES REED & Co.
35, rue Royale.

NOIX—50 sacs de Noix, en magasin et à vendre par JAMES REED & Co.
35, rue Royale.

JAMBON de Cincinnati, à vendre par

16 mars G. DORSEY.
44, Nouvelle Levée.

WHISKEY rectifié, à vendre par G. DORSEY.
44, Nouvelle Levée

FARINE—400 barils en débarquement du bateau à vapeur John Jay, à vendre par

16 mars G. DORSEY, 44, Nlle Levée.

TRAITES SUR PARIS, à vendre par

16 mars THEOD. NICOLET & Co.

EN débarquement du navire New Orléans, du Havre, et à vendre par les soussignés: 2000 Damecannes rondes, vides.

CARRIERE, DARAN & Co.

16 mars 11 et 15, rue St. Louis.

A VENDRE—Actions de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest; do. do. des Négociants; do de l'Océan.

16 mars ED. GOTTSCHALK, courtier.

DEMANDE—Actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane; do do de la Banque Commerciale; do do des Citoyens; do do Consolidée.

16 mars ED. GOTTSCHALK, courtier.

Marchandises pour le marché mexicain—Assortiment complet de velours bleus, imprimés, lasting, quinzanes, flanelles imprimées Estampes, et mouchoirs de Romal, à vendre par

16 m W. F. VIGERS & Co.
Rue du Camp, No. 35.

SUCRE sur habitation—1500 boucauts à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
31, rue de la Commune.

SUCRE—12 boucauts en magasin, à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
31, rue de la Commune.

GRAISSE—165 barils belle graisse en feuille, 170 fréquins do do

En débarquement du bateau à vapeur St. Louis et à vendre par YORKE FRERES,
65, rue du Camp.

EN magasin et à vendre par les soussignés—500 fréquins belle graisse de Cincinnati, 20 barils porc "rumps."

16 mars YORKE FRERES,
65, rue du Camp.

Marchandises sèches.—245 ballots de marchandises sèches, nouvelles et de saison, importées par nous de France et d'Angleterre, savoir, batiste, guinghams, chaussettes en soie, bas de coton; d'hommes, de fil et en coton; de do. blanc et en soie pour femmes; cravattes, parasols, toile pour drap de toute largeur, bonbazine et drap d'été, jaconas et batiste, mousseline unie et à figure, toile grise, coutils, batiste et basin, rideaux de mousseline &c. &c. en débarquement du navire Kentucky des dernières importations à vendre à des prix très modérés, soit par pièce ou par balle, par ANDREWS & BROTHERS,

16 m 19, rue de Chartres.

LES soussignés, offrent à vendre à des prix modérés les articles suivans:

49 chapeaux de paille pour dames et pour enfans reçus par les derniers arrivages.

Un assortiment complet de robes de batiste et jaconat brodées, pour dames et pour enfans.

Mouchoirs de batiste brodés et unis

Jaconat assorti à très bas prix.

Aussi un assortiment complet de toile d'Irlande de tous prix.

Toile de Paris par pièces et demi pièces.

16 mars E. LEFEVRE & FRERE.

Mairie de la Nlle.-Orléans.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la première Municipalité, avis est donné que Lundi prochain, 20 du courant, le dit Conseil procédera à la nomination du capitaine et des officiers de la nouvelle garde de ville.

Le 14 mars 1837. D. PRIEUR,
15 m Maire.

GRANDE ET BELLE SPECULATION.

LE soussigné offre à vendre en gros à une société 3,072 terrains de 30 pieds de face, à peu de distance de ceux de Mr. Blanc, que la 1re municipalité vient de vendre. Il demande un dixième comptant ou en bons billets sur le pied du comptant à deux, quatre et six mois; les neuf autres dixièmes dans dix ans, en lui servant l'intérêt à 9 pour cent; ou si la société le préfère elle assurera un prix pour chaque terrain, le surplus sera partagé entre le soussigné et la société.

Ces terrains sont traversés par deux Rail-Road et par toutes les rues de la ville donnant d'un côté sur le bayou St. Jean, d'autre part sur le canal de Banque; ceux environnants près le bayou St. Jean ont été vendus terme moyen $500 et ceux près du canal de Banque $ 327, on traitera pour les 3072, ou pour 1536 terrains; et on donnera toutes les facilités possibles pour délais de paiement et aussi lever d'hypothèque s'adresser à Mr. Ducatel notaire, dépositaire des titres.

Le soussigné voulant partir pour France le plus promptement possible. Si la vente en gros n'a pas lieu; ces terrains seront vendus en détail fin mars courant.

14 mars 5f A. RIDE.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS

IL a été arrêté par la direction, que le paiement des actions se fera comme suit:

Un 10me comptant, et pour la balance les actionnaires fourniront leurs billets pour un vingtième chacun, payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction.

Par ordre de la direction.

15 mars J. B. S. ST. AMAND,
Secrétaire protem.

A VENDRE A L'AMIABLE

UN terrain de valeur rue Louisa entre Moreau et Casacalvo, mesurant 47 pieds de face sur 118 pieds 9 pouces de profondeur.

Un terrain attenant au précédent mesurant 40 pieds de face sur 118 pieds 9 pouces de profondeur; ces terrains sont vis à-vis la salle de Mr Gicquel et près du marché, de la 3me municipalité.

Un autre terrain rue Louisa, vis à-vis la rue Casacalvo, mesurant 30 pieds de face sur 118 pieds 9 pouces de profondeur, avec une maison de 4 appartements, cuisine &c.

Un terrain attenant au précédent mesurant 30 pieds de face, sur 118 pieds 9 pouces de profondeur.

Plus: 3 terrains au ... de l'Indépendance, entre Grands ... Pour les conditions ... WILTZ ... F. B. WILTZ

No. ... rue des Magasins.

Si ces terrains ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 24 courant, ils seront vendus à la Bourse Hewlett par B. Bosny. 11 mars—10

M. M. COHEN,

AVOCAT.

No. 12, à l'Arcade de Banks.

... mars—3 ...

Ventes à l'Encan.

Ventes des terres de Hurtsville.

EN raison des courses de chevaux, qui ont attiré l'attention du public depuis quelques jours, la vente des lots de Hurtsville, qui devait avoir lieu mardi prochain, est renvoyée à mardi 28 du courant.

16 mars—3

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu, samedi, le 25 mars 1837, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St-Louis,

L'HABITATION LACOSTE, située à environ 3 1-2 lieues au dessous de la Nouvelle-Orléans, et du même côté du fleuve, ayant environ 15 1-2 arpents de face, cette belle propriété sera vendue par lots d'un arpent de face sur le fleuve, s'étendant dans la profondeur jusqu'à la rue des Bons Enfans, distance de 12 à 18 arpens. Les lots de derrière d'un arpent de face, s'étendant de la rue des Bons Enfans à la rue de l'habitation ou à la Grande Promenade des Fleurs de 27 à 32 arpens seront aussi vendus.

Le tout d'après un plan levé par M. Bringier qui sera exposé au lieu de la vente une semaine d'avance.

Des plans lithographiés seront distribués le jour de la vente.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction des vendeurs avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si les billets ne sont pas payés à échéance, ils porteront un intérêt de 10 pour cent jusqu'au parfait paiement, sans que cette clause donne le droit de reculer le payement dû des billets lesquels ... le droit de ... en ... paiement comptant, n'auront pas besoin d'endosseurs pour les autres billets.

Les actes de vente par devant M. Jules Mossy, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Cette propriété offre de grands avantages par son élévation et sa fertilité; on peut y faire des jardins et des maisons d'agrément et des magasins en briques, Chantier de bois, scierie &c. La levée est très petite, et n'a pas besoin de réparation rendu que la batture augmente tous les jours vis-à-vis, elle s'est avancée de plusieurs arpents depuis peu d'années. Le voisinage de Versailles, qui joint la ligne supérieure, et le faubourg d'en bas de la Nouvelle Orléans, donne à cette propriété, indépendamment de ses autres avantages, une valeur qui croît avec rapidité. Il y a une route de 30 pieds de large, allant à la rue des Bons Enfans pour l'utilité des lots qui sont sur l'arrière, et qui seront également accessibles par la grande rue du Chemin à coulisse de la Terre aux Bœufs et par le Canal projeté passant à la Promenade des Florides.

Les deux lots sur lesquels se trouvent la maison, le jardin, &c. seront vendus ensemble; on verra beaucoup mieux la distribution des lots en examinant le plan.

16 mars—4

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

VENDREDI 17 du courant, il sera vendu, à leur magasin, rue Toulouse No. 50, à 10 heures et demie du matin, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,

4 caisses printanière à rates,
2 balles brain blanc,
2 malles mouchoirs Madras, 1 balle serviettes,

Importées et avariées à bord du navire Orwell, capitaine A Gow, venant de Liverpool.

Immédiatement à rès il sera vendu,

2 caisses Jaconats imprimés, 1 do de demi deuil, 1 malle mouchoirs cote paille.

Conditions à la vente. 16 mars

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu samedi 18 du courant, à 10 heures du matin, à la presse de White et Foley, par ordre et sous l'inspection du gardien du port, pour le compte de qui il appartiendra,

37 balles de coton, sauvées du naufrage du navire Moro Castle, capitaine Smith, et à 11 heures et demie du matin, à l'Arcade, le navire Moro Castle et sa cargaison, consistant d'environ 400 balles de coton; le navire est de l'autre côté de la rivière, vis à vis l'habitation de madame Duverges.

Aussi, à 4 heures après midi, sur la Levée, près la maison Marigny, plusieurs lots de cordages, chaînes poulies &c., appartenant au dit navire 16 mars

PAR M. BARNETT & S. GUINAULT.

IL sera vendu Mercredi, 22 mars, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis,

Neuf Islets contenant 434 Lots de 60 pieds de face sur 800 à 1800 pieds de profondeur, et situés sur le chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Nashville, un mille plus près de la Nouvelle Orléans que la ville manufacturière d'Uncle Sam.

Ces lots sont très bien situés pour maisons de campagne d'été. Le pays étant plus varié que la ville ordinaire, ... et les dimensions étant telles que l'on peut former de beaux jardins ou tout autre chose, il ne faut que 2 heures pour aller à la Nouvelle Orléans dans les chars du chemin à coulisses.

Le tout suivant le plan dessiné par L. J. Pilié, député inspecteur général, est maintenant exposé à la Bourse.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente devant L. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

La possession sera donnée si l'on vient dans les 30 jours, passé ce temps ce sera aux frais de l'acquéreur.

16 mars

PAR FERNANDEZ & WHITING

IL sera vendu aujourd'hui, 16 du courant, à leur magasin d'encan, rue St Louis No. 20, à 10 heures précises du matin—différentes factures de marchandises diverses, bien assorties et propres pour la saison, telles que indiennes, mouchoirs, toile d'Irlande, batistes, brosses &c. et une quantité de cuirs de chapeaux, souliers, brodequins, et une vente à de gré, lettres, devant jour de vente. 16 mars

PAR M. BARNETT Snr.

IL sera vendu après dix jours de publication du présent avis le mardi, 28 mars 1837, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis, à la folle enchère et aux risques et périls de M. T. Hart, qui n'a pas rempli les conditions de la vente à lui faite le 9 septembre 1836,

Douze terrains situés au faubourg Washington et désignés par les Nos. 1 à 12 de l'îlet 55, sur un plan particulier déposé chez Mr. Feraud, notaire public.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente chez L. Feraud, not. pub aux frais des acquéreurs. 16 mars.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

VENDREDI 17 courant, il sera vendu, à leur magasin, rue Toulouse No. 50.

1 caisse galons fil nos. assortis,
1 do lacet do.
1 do indienne rouge à meuble,
1 do bordures assorties. 16 mars.

PAR GEORGE Y. BRIGHT

Bureau No. 45, rue St. Louis, vis-à-vis la Bourse.

VENDREDI soir, le 17 mars, il sera vendu à 4 heures et demie, dans le bloc des Architectes, rue Moreau, près la presse à coton d'en bas, dans la 3me. municipalité;—Une quantité de meubles presque neufs, savoir: Un beau piano, table de salon des sus en marbre, chaises en acajou, tables, armoires, lits, glaces, side-board, batterie de cuisine &c., appartenant à un monsieur qui cesse de tenir maison.

Conditions, comptant. 14 mars—3

PAR DOMINGON & GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain, 18 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure Saint Louis et Chartres, et sans réserve,

80 Lots de Terre de Valeur,

situés au faubourg Franklin et Washington, conformément au plan tiré par L J Pilié, daté du 1er mars 1837, et maintenant exhibé à la Bourse. Ces lots mesurent 29 à 31 pieds de face, sur une profondeur de 108 à 170 pieds, et sont avantageusement situés et se trouvent immédiatement dans les alentours de la presse à coton de la Levée, la papeterie, les bâtisses élégantes à trois étages de la Compagnie des Architectes, les chemin de fer et la beauté du port; le canal du Lac Borgne et le chemin à coulisses de la Terre aux Bœufs, dont l'un et peut être les deux passeront dans le centre, ou dans les environs de ces propriétés, ne peuvent manquer que de les rendre de beaucoup de valeur.

Le prix élevé des propriétés du faubourg supérieur est une garantie suffisante, que les prix des propriétés dans le faubourg inférieur doit aussi considérablement augmenter; si l'on en juge des lots situés à 9 dans de 5 à $600 comptant, il est donc de toute impossibilité que les terrains qui sont situés à un demi ou un mille du carré de la ville, n'auront bientôt l'attention des spéculateurs et autres; le jour n'est pas éloigné, que les prix exorbitants des loyers du faubourg supérieur, forceront aux personnes de bâtir, et de faire leurs commerces, et leurs résidences dans le faubourg inférieur; elles pourront être alors si non mieux, du moins aussi bien placées.

Conditions: Un quart dans 6 mois et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit, sans intérêt, en billets endossés et tirés à satisfaction du vendeur et hypothèque. En cas de non paiement des billets échues, ils porteront un intérêt de 10 pour 100 par an, jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs frais et les actes de vente seront passés pardevant J. Cuvillier, notaire public, à leurs frais.

15 mars—4

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI, premier d'avril prochain, à la nouvelle Bourse à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans la ville de la Nouvelle Orléans, le bateau à vapeur AMITE de 35 tonneaux environ, avec ses agrès et meubles, il est maintenant au Bassin du nouveau Canal, la vente sera positive et sans réserve, pour clôre un compte. Conditions, 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et le bateau à vapeur devant être assuré jusqu'à parfait paiement, et la police transférée au vendeur pour sûreté. 15 mars

Compagnie du Chemin à Coulisses de Madisonville & Covington.

AVIS est par le présent donné, que les livres de souscription au fonds capital de cette Compagnie seront ouverts dans les villes de Madisonville et de Covington, le 18 du présent mois de Mars, à 10 heures du matin, et resteront ouverts, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi, pendant dix jours (les Dimanches exceptés) sous la surveillance des Commissaires soussignés.

POUR COVINGTON.

M. G. Penn, L. Millaudon, E. M. Terrel, John J. Mertz, et Lyman Briscoe.	A la Branche de la Banque de l'Union de la Louisiane.

POUR MADISONVILLE.

A l'Hôtel de Madisonville, sous la surveillance de

F. W. Lea,
Samuel H. Harper,
E. M. Carter,
Thos. L. Ferry, et
Wm. McQueen

Par l'acte d'incorporation, cinq piastres sur chaque action devront être payées aux Commissaires au moment de la souscription. 13 mars—1m

COLVIS & DUMAS, marchands tailleurs, rue de Chartres, No. 124, ont l'honneur de prévenir leurs pratiques et le public, que l'un deux se dispose à partir pour Paris à la fin de ce mois, ceux qui désireront leur donner des commandes sont priés de passer à leur magasin.

Ils profitent de cette occasion pour annoncer qu'ils ont reçu un grand assortiment de marchandises d'été, tels que Mérinos, Thibets, Allepines, Coutils blancs et en couleurs, &c. 13 mars—6

UN père de famille ayant trois jeunes demoiselles à élever, et voulant leur donner de l'éducation, désire trouver une dame accomplie, qui puisse enseigner les langues française et anglaise, un peu d'arithmétique, l'histoire, la géographie, et s'il est possible la musique, ou la peinture. On n'acceptera qu'une personne bien recommandée, et dans ce cas elle aura elle même ses conditions; c'est pour demeurer à la campagne, elle jouira de tous les agrémens de la propriété, elle ne sera point une domestique exclusivement pour elle. Un mot adressé à la poste à N. B. faisant connaître la demeure, où le lieu où on peut voir cette dame, recevra de suite une réponse. 11 mars—15

L. DEPOORTER.

DENTISTE,

Rue St. Louis, No. 61. 9 mars—6m

MME. GARLEPIED, tailleuse en robes, offre aux Dames de la Nouvelle Orléans, un assortiment d'étoffes d'été, jaconat, mousseline etc. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont prévenues qu'elle taillera, réglera et enfin leur donnera leurs robes prêtes à faire coudre chez elles. Sa demeure est encoignure Douane et Royale.

N. B. L'on demande aussi une ouvrière qui parle l'Anglais et le Français; elle aura de bons appointements 14 mars—6

FAIENCE, verrerie et porcelaine.—Le soussigné donne avis au public, qu'ayant l'intention de quitter le fond de son magasin, il donnera à un prix très modéré, un très joli assortiment de faïence, verrerie et porcelaine.

14 mars—3 V. CONAND.
2, rue Conti.

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT & S. GUINAULT.

ENCANTEURS.

Jeudi 16 mars 1837, à midi à la Bourse à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, Il sera procédé, par les encanteurs sus-dénommés à la

Vente sans réserve,

de la nouvelle ville

NEW PHILADELPHIA

composée de

1909 lots de terre.

CETTE ville, située en la paroisse de Plaquemines, même rive du fleuve que la Nouvelle Orléans, offre tous les avantages désirables: proximité de la ville, salubrité, terres très hautes, presque partout défrichées et cultivées, et d'une richesse étonnante, à une lieue de Hunterville; elle présente aux jardiniers une grande facilité de former des jardins pour l'approvisionnement de la Nouvelle Orléans, aux spéculateurs un placement de fonds sûr et d'immenses bénéfices; aux étrangers une retraite saine et agréable, aux classes industrielles, une occasion rare de placer leurs économies avec de grands avantages.

NEW PHILADELPHIA, placée entre le Mississipi auquel elle fait face et à très peu de distance de la rivière aux Chênes, navigable pour les grands navires, et le bayou aux Bœufs qui mesure environ 17 pieds de profondeur, a pour égout naturel ce dernier qui débouche aux eaux dans la rivière aux Chênes, la batture au fleuve est très large et s'accroît tous les jours, la levée est excellente et n'exige aucune réparation.

A la sollicitation des nombreux habitans de cet endroit, et dans l'intérêt même de ceux qui se rendront acquéreurs de ces lots de terre, les vendeurs ont cédé des emplacements pour une église, un marché et des dépôts pour la rivière aux Chênes.

Si on ajoute à tous ces avantages, le chemin de fer projeté de la terre aux Bœufs, les bayous qui facilitent les communications entre la rivière aux Chênes et le lac Borgne, les améliorations qui s'opèrent dans ce quartier et l'a valeur croissante des terres dans cette partie de l'Etat, la pêche et la chasse qui abondent dans les parages et qui peuvent être rendues fraîches, à la Nlle. O... on se fera une idée exacte de la valeur réelle de ces terres.

Les personnes qui désirent acheter de ces lots de terre sont invitées à se convaincre par elles mêmes de la vérité de ces avantages.

Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait payement; ceux de ces billets qui ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, jusqu'à leur entier payement, sans que cette clause puisse, en aucune manière autoriser un retard à le payement.

Les acquéreurs qui payeront au tiers comptant de leurs acquisitions seront dispensés de fournir un endosseur pour la balance.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. J. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs ainsi que la mise en possession des dits lots de terre.

10 mars—5

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu jeudi prochain, 16 du courant, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St Louis, à midi précis,

Un superbe Lot de Terre situé sur la rue de l'Esplanade, dans la première municipalité, et faisant partie de la propriété ci devant de Mr. Dunford, et dernièrement à Erasme Legonster, le dit lot de terre ayant 46 pieds 5 pouces face à la rue de l'Esplanade, 183 pieds de profondeur du côté du fleuve, et environ 178 pieds de l'autre côté. Le tout conformément au plan qui est déposé à la Bourse.

La ville est tenu de faire à ses frais les banquettes de dit lot en briques et en curbstones.

Les conditions à la vente. 13 mars—4

PAR M. BARNETT Sr & H. J. DOMINGON.

IL sera vendu vendredi prochain 17 du courant, à midi à la nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

La belle propriété

Ci devant appartenant à M. Manuel Fleytas située sur le chemin du bayou, vis à vis l'embranchement de la rue de l'Esplanade, ensemble avec les

270 terrains de grande valeur

y touchant.

Ce quartier offre par sa proximité de la ville et par la continuation de l'Esplanade des avantages supérieurs, en outre il est déjà trop bien connu pour qu'il soit nécessaire d'en faire un plus ample éloge. L'ouverture de la plus grande partie des rues est déjà ordonnée par le conseil de ville.

Description de la propriété.

La propriété de devant mesure 144 pieds 7 pouces de face au chemin du Bayou et à la rue Kerlerec, ayant du côté de la ville une profondeur de 178 pieds 5 pouces et 3 lignes et de l'autre 154 pieds de profondeur. Le dessus se trouve une maison de maître toute neuve, briquetée entre poteaux, avec galeries devant et derrière, salon avec cheminée en marbre et grate, salle à manger, une belle chambre et deux cabinets au rez de chaussée et deux jolies chambres dans la mansarde, avec deux bâtisses dans la cour de 56 pieds chacune sur 18 pieds de profondeur, avec 6 chambres de domestique, poulailler, latrines, magasin, le tout construit en bois de cypre de la meilleure qualité. Ces deux bâtisses se trouvant en partie occupées par la rue Kerlerec, l'acheteur est tenu de les faire transporter ailleurs aux frais de celui qui ... vendre. Le tout d'après le plan exposé à la Bourse.

Immédiatement derrière cette propriété se trouvent 10 terrains no. 1 à 10, dont 5 font face à la rue Kerlerec et 5 à rue Colombus ayant chacun 28 pieds 11 pouces de face sur une profondeur de 160 pieds 3 pouces et 3 lignes. Sur le terrain no. 5, se trouve l'écurie ... appartenant à la propriété de devant: elle a 67 pieds de face sur 16 de profondeur et est comme le reste de l'établissement toute neuve et construite très solidement en bois de cypre avec remises, écurie pour trois chevaux et étable pour 9 vaches

Les îlets nos 9 et 13 sont entourés en pieux de bout, l'îlet no. 24 est établi en jardin dont les deux tiers en galeries. Il y a là dessus une maison ... neuve à galeries à deux étages, avec 4 chambres à cheminées et plâtrées, chambre de domestique, cuisinière, écurie, remise et magasin. Pour les autres îlets on se réfère au plan

Les conditions de la vente sont: 4 mois et 1, 2 et 3 ans pour des billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seraient pas payés aux échéances porteront un intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans que cette clause donne aucun droit de retarder aucun des payements. Les personnes qui voudront payer au tiers comptant ne seront pas tenues de fournir des endossements à leurs billets.

Les actes de vente seront passés devant Adolphe Mazureau, aux frais des acquéreurs.

13 mars—5

PAR M. BARNETT Sr. & MOSSY & GARIDEL.

3000 TERRAINS AU Fg. FRANKLIN,

Rues des Bons Enfans, Champs-Elysées &c.

IL sera vendu, le 25 Mars courant, à 11 heures, à la Bourse de Hewlett, encoignure St-Louis et Chartres, 3000 terrains, situés au faubourg Franklin, une grande partie de ces terrains font face aux rues Bons Enfans, Champs Elysées, promenade Lafayette &c., &c., la situation avantageuse de ces propriétés, dispensent des commentaires d'usage. Les termes de paiement seront annoncés dans un avis subséquent.

10 mars—11

PAR M. BARNETT, Sr.

A VENDRE.—Une jolie petite maison, située rue Bagatelle, entre les rues Amour et Craps, désignée par le numéro 74, mesurant 30 pieds de face, à la rue Bagatelle par 60 pieds de profondeur. Cette maison sera vendue à l'encan par M. Barnett Sr., Jeudi prochain, 16 mars 1837.

Conditions de la vente, six, douze et dix-huit mois 14 m—3

PAR M. BARNETT Sr., & MOSSY & GARIDEL

Propriété de grande valeur au faubourg Washington.

IL sera vendu le samedi, 18 mars 1837, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres,

Plusieurs Lots de Terre, compris dans l'îlet qui est renfermé par les rues du Port, de la Victoire, Saint Ferdinand et le Chemin public; sur quatre de ces lots faisant face au chemin public, il y a des constructions en briques, neuves et à trois étages, une de ces bâtisses, située à l'encoignure des rues du Port et du chemin public comporte un arrière magasin assez en briques et à deux étages. Toutes ces constructions sont d'un travail soigné et ont été faites avec les meilleurs matériaux. Sur un des lots situé sur la rue de la Victoire, se trouve une maison de maître de quatre grands appartemens, plusieurs cabinets, galeries et de vastes caves. Ce terrain a issue non seulement sur la rue de la Victoire, mais encore sur une allée qui communique à la rue du Port, ainsi que l'indique le plan et qui sert de passage commun à tous ces lots.

2o. Plusieurs lots de terre situés sur la rue de la Victoire faisant face au dit îlet et barré deleur profondeur par la propriété autrefois des architectes.

3o. Huit lots de terre situés à l'encoignure France et chemin public: sur un de ces lots il y a une maison basse.

4o. Deux lots de terre à l'encoignure des rues Lesseps et Moreau.

5o. Enfin dix lots de terre situés sur la rue St. Ferdinand, dans les îlets compris entre les rues d'Amour, Bons Enfans, Morales et Urquhart.

Conditions—6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés aux échéances, porteront un intérêt de 10 pour cent jusqu'à parfait paiement; sans que cette clause donne au vendeur le droit de retarder aucun des paiements.

Les vendeurs se réservent le droit de faire vendre à folle enchère des acquéreurs qui n'auraient pas rempli les conditions de la vente dans les vingt jours qui suivront l'adjudication, sans qu'il soit nécessaire de les faire mettre en demeure.

Les actes de vente chez Felix Grima, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession.

15 mars—4

A VENDRE par le soussigné, les marchandises suivantes provenant de diverses importations.

15 demi pipes eau de vie fine champagne, 136 paniers vin vieux de haut Talence, St. Julien, Medoc, pontet canet, ... et larose, 191 demi bariques vin blanc sauterne, 30 futailles vinaigre. 1067 caisses vin vieux pauillac, léoville, chateau latour, chateau margaux, grave, larose, pontet et canet, barsac, mouton, haut sauterne, muscat frontignan et véritable ..., 60 paniers champagne, 4 balles bouchons, 800 barriques vins montferrand et talence, 5000 caisses vin ..., St Julien, St. Sauris, lant ..., 300 caisses vin de tavel, 150 de eau de fleur d'orange, 34 barils madère, 200 milliers bouchons pour bouteilles et damejeannes, et un assortiment de marchandises sèches, chamberguilles, bas de soie, draps français, alepines, mantilles, indiennes françaises et suisses, couvertures à nègres, bretelles, guinghams. Le tout ayant droit de bénéfice de drawback

15 mars OSMIN JOURDAN

VENTE DE PROPRIETE DE VALEUR.

MADAME HERRIES ayant l'intention de s'absenter au printemps, désire disposer en vente privée et à des prix modérés de toute sa propriété, consistant d'abord, de la propriété qu'elle habite au Bayou St. Jean; de plusieurs terrains de valeur dans le faubourg Livaudais et environ 300 lots de terre à Carrollton: de plus; 640 acres de belle terre sur le Tangipaho, à environ 3 ou 4 milles au dessus d'Uncle Sam en face du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville. La propriété ci-dessus mentionnée, est située très avantageusement et mérite l'attention des spéculateurs ou des personnes qui désirent se fixer dans une agréable maison de campagne.

Mme. Herries également plusieurs bons domestiques, à vendre, 20 vaches à lait, une barouche, un cheval, et un excellent piano, ainsi qu'une quantité de meubles trop nombreux pour les détailler.

... vendue à l'amiable, avant la fin du mois, elle ... à l'encan dans le premier jour d'avril. On peut en voir les plans, au bureau de M. Barnett en face du Chartres 14 mars—17

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse et des Bains.

EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés) à dater du 15 de ce mois, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 3me. municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs.

Par ordre de la direction.

J. B. S. ST. AMAND,

10 mars—3

AVIS—La charte du canal de la ... été approuvée par le gouverneur ... les actionnaires de la compagnie, ... réunir samedi 18 du courant ... ... de ...

14 mars—4